

Conseil d'administration du 14 mars 2019

POINT D'ETAPE DU CESC SUR LA SAISINE : COMMENT PASSER DU « VOUS, LE PARC » À « NOUS, LE PARC » ?

CONTEXTE

Lors du CA du 16 novembre 2017, le Président a rappelé que le CESC est une instance consultative placée auprès du CA, qui peut la saisir pour apporter une vision transversale et prospective sur des enjeux majeurs auxquels l'établissement est confronté. Suite à un débat sur les sujets de réflexion à proposer dans l'optique d'une installation du CESC en 2018, le CA a voté à l'unanimité le fait de demander au CESC de réfléchir à la façon de promouvoir une meilleure appropriation de l'outil Parc par le territoire, résumée par la formule : comment passer du « Vous, le Parc » à « Nous, le Parc » ? Le nouveau CESC et son Président, Philippe GALZIN, élu lors de la première session qui s'est tenue le 18 décembre 2018, ont donc travaillé sur cette thématique, sous forme d'ateliers et de synthèses en plénière lors de cette séance puis lors d'une seconde journée le 22 février 2019.

Le Président présente au CA un point d'étape sur les réflexions engagées par le CESC par rapport au sujet dont il a été saisi.

ORIENTATIONS DES TRAVAUX DE RÉFLEXION

1/ Le CESC a débuté ses travaux par un état des lieux et a constaté qu'il a un rôle essentiel de relais entre l'établissement public du Parc national et les acteurs du territoire. Il observe qu'il sera possible de passer de « Vous, le Parc » à « Nous, le Parc » lorsque :

- le CESC aura identifié et fait remonter les causes de conflits/désaccords pour construire ensuite les réponses avec l'établissement,
- les acteurs du territoire comprendront le rôle de l'établissement et inversement,
- les acteurs du territoire connaîtront les projets de l'établissement qui sont fédérateurs, ont réussi et sont reproductibles, et inversement,
- les membres du CESC se seront réappropriés la charte, projet construit avec le territoire, pour mieux la relayer.

2/ Le CESC souhaite pouvoir travailler de manière constructive et productive. Il a donc défini et structuré sa méthode de travail et proposé l'élaboration d'outils opérationnels, pendant et entre les séances.

LES PREMIÈRES PROPOSITIONS présentées au CA sont rassemblées autour des quatre grandes thématiques suivantes :

1/ Tisser du lien social sur le territoire /partager l'information/être partenaires :

Afin de mieux connaître l'établissement, ses missions de terrain et nouer des relations avec le réseau d'élus référents acteur du lien au territoire, le CESC souhaite :

- rencontrer les équipes des massifs de l'établissement, avec les élus référents : réunion, visites de terrain pour échanger sur les missions, les actions, les rôles de chacun...,
- faire connaître le CESC auprès des instances de l'établissement, et inversement, pour créer une synergie,
- profiter des 50 ans du Parc pour le faire connaître des habitants et le mettre à contribution sur le territoire.

Le but est de définir mutuellement :

- la co-organisation entre l'établissement et les acteurs du territoire d'événements et de projets pour mieux se connaître, mutualiser les ressources, mettre en synergie les compétences,
- la mise en œuvre de chantiers participatifs entre habitants et établissement (échanges conviviaux et fierté de contribuer ensemble à préserver et valoriser ensemble le territoire).

2/ Explorer les différentes causes possibles de désaccords/de conflits et proposer des voies pour y remédier :

Le CESC se propose d'être chambre d'écho pour identifier ce qui génère du mécontentement au sein du territoire du Parc,

- pour éviter l'amalgame des reproches à l'encontre de l'établissement : connaître et faire connaître la réglementation nationale (Loi sur l'eau, urbanisme, éclairage public, publicité, zéro phyto, etc.) sur laquelle l'établissement n'est pas prescripteur mais facilitateur,
- construire un argumentaire pour répondre avec l'établissement aux critiques reçues et transformer les contraintes en atouts : nombre d'autorisations délivrées par an (350/an et 99% autorisées), subventions accordées (chiffres, nouvelles modalités favorables), augmentation des habitants en cœur depuis la création du Parc, carte et engagements des communes adhérentes, marque Esprit Parc National, etc.,
- disposer d'outils de communication (brèves, communiqués de presse, programme d'animations et événements, etc.) pour relayer l'action de l'établissement auprès du territoire.

3/Améliorer la connaissance et la valorisation des projets conduits par l'établissement et, inversement, ceux menés par le territoire de manière autonome :

- Identifier :
 - les projets gagnants-gagnants, à savoir les projets fédérateurs dont les critères sont : ils ont réussi, sont reproductibles, favorisent la mise en réseau, répondent aux critères de développement durable (environnement - social - économique), de valorisation des savoir-faire et des ressources locales, en lien avec la charte.
 - les porteurs de projet et les inviter lors de séance du CESC (ou demande à un membre du CESC de présenter le projet),
 - les agents de l'établissement /ou spécialistes, capables d'apporter une expertise au CESC sur des sujets/projets spécifiques.
- Les valoriser/les faire connaître :
 - mettre en lumière les initiatives locales via les modalités de reconnaissance de l'établissement (trophées du Parc, sylvotrophées, prairies fleuries, marque Esprit Parc National...) ou proposées par d'autres structures (Maisons paysannes de France, etc.),

- rendre le CESC acteur de la communication – contribuer aux chroniques radio/presse écrite par sollicitation des correspondants locaux/supports municipaux/supports des réseaux respectifs des membres - site internet de l'établissement (carte indicative des initiatives sur le territoire).

4/ Un territoire attractif par son patrimoine culturel et naturel : développer la fierté, la prise de conscience de la plus-value d'habiter un territoire exceptionnel :

- valoriser les actions positives (les Atlas de Biodiversité Communale, l'intervention en milieu scolaire, demander aux enfants ce qu'ils pensent du Parc, « C'est quoi le Parc ? », etc.)
- créer des lieux de visite partagés entre habitants et agents de l'établissement (vergers, jardins...)
- restaurer la confiance en valorisant ce que réalisent les habitants pour le bien commun (communiquer sur le vécu des habitants, témoignages, n° de Serres en Valats à prévoir sur l'action culturelle sur le territoire, etc.)

Le CESC se propose de continuer ses travaux de réflexion sur la question dont il a été saisi pour faire de nouvelles propositions, suite au retour du CA sur cette première présentation.

